



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2022 – NUMÉRO 44 DU 23 FÉVRIER 2022**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## **SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI**

Arrêté préfectoral du 17 février 2022 portant modification des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de CAMBRAI  
+ Annexe

## **DIRECTION INTER REGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES**

Décision du 23 février 2022 portant délégation de signature

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arrêté du 23 février 2022 fixant les périodes minimales de mise en œuvre des mesures appropriées d'effarouchement ou de prélèvement d'animaux et portant autorisation de destruction d'animaux chassables sur l'emprise de l'aérodrome de LILLE-MARCQ EN BAROEUL  
+ Annexe

Arrêté du 15 février 2022 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord

Arrêté du 15 février 2022 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord

**Arrêté préfectoral portant modification des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de CAMBRAI**

---

Le Préfet de la région Hauts de France  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet du Nord

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19, et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, Préfet de la région Hauts de France, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret du 20 septembre 2019 nommant M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cambrai ;

Vu les propositions des Maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le Président du tribunal judiciaire de Cambrai ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Cambrai, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Cambrai ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> – Dans les communes de l'arrondissement de Cambrai, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés conformément aux tableaux annexés ci-après.

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2020 susvisé restent inchangées.

Article 3 - Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Cambrai, les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Cambrai, le **17 FEV. 2022**

Le Sous-Préfet de Cambrai

Raymond YEDDOU

Commune de + 1000 habitants

COMMUNES	CONSEILLERS MUNICIPAUX LISTE MAJORITAIRE	CONSEILLERS MUNICIPAUX 2 <sup>e</sup> LISTE	CONSEILLERS MUNICIPAUX 3 <sup>e</sup> LISTE
Avesnes les Aubert	SORREAUX Annie GERNEZ Dominique BOZION Françoise LEGRAND Eliane MOREAU Claudine GOFFART André	RUELLE Didier MASSE Claudine	
Beauvois en Cambrésis	CROMBOIS Philippe FIEVET Jean-Luc LUTICK Maxime	VERMEIL Sylvie LALLEMANT Laurye	
Busigny	DEFOSSEZ Franck BUISSSET Marie-Françoise SERUSIER Hervé COLPIN Cecile LEBLEU Stéphane GOMMANNE Chloé	PECQUEUX Christian DUBUS Fabienne LEMAIRE William DESICY Marie-Therese	
Cambrai	BAVENCOFFE Jean-Pierre DEMONTFUCON Françoise BILBAUT Martine DEVILLERS Jean-Marie POMBAL Maria-José CARDON Dominique	DESMOULIN Martine DERASSE Marc	BURLET Claire LEROUGE Jean-Pascal
Carnières	LE LOME Christophe CHEVIGNE Didier BARRA Elise SAEN Marie PROUVEUR Gaëtan	ABRAHAM Jean-Luc MARLIOT Marie-Lise GUIDEZ Christophe	
Caudry	PLUCHART Claudine DAUCHET Martine CHMIELEWSKI Dominique DEVienne Marc MARIN Yves CHATELAIN Nathalie	COLLIN Denis	DISDIER Mélanie

Clary	GARDES Anne MICHEL Hervé	LARGILLIERE Albert	CHAMPAGNE Sylvie
Escaudoevres	OLIVIER Michael VANESSCHE Nicolas LEFEBVRE Caroline	CREPIN Régis MORY Nicole	
Fontaine Au Pire	DESPRES Edith BONNAIRE Yann PETIAUX Gwendoline	DAVOINE Françoise DUFFRENNE Christopher	
Fontaine Notre Dame	LELEU Marc BAHEUX Claudine DUCLERMORTIER David HOSSELET Christine JEUNE Anthony LOCQUET Julie	LAURENT Bernard LOCQUET Pierre-Marie DUMETZ Nathalie	
Gouzeaucourt	DEFAWE Danielle MAUFROY David CLIQUENNOIS Christelle CHOQUET Marie-Françoise DELOBEL Brigitte	SAVARY Arsène MOLLET Michaël COLAR Audrey	
Haussey	LEVEQUE DELCROIX Marise PAVOT WIGNOLLE Fabienne BADOR Sandra ROGER Benoît CYHANYK Michel		
Iwuy	DUPUIS Dominique POULAIN Gérard DHERBECOURT Daniel CHADAPO Philippe LEDUC David BOURGEOIS Vincent	GUSTIN Pascal PETRYKOWSKI Christelle PENEZ Jessica	
Le Cateau Cambrésis	DORLOT Annie DRUENNE Guy RICHARD Michel CAMPIN Françoise DEMARBAIX Angélique	PANTEGNIES Pascal LEHOUCK Matthias JANTI Jacques PORCHERET Didier	

		ESTEVEZ Philippe		
Marcoing	MARIANI Isabelle LENNE Thomas BERNARD Laurent BLANC GARIN Magali D'HALLUIN Florence GUILLAUME Johan	DRIEUX Didier MALDERET Pierre VINCENT Barbara SENT Virginie		
Maretz	LEPINE Laurent POLET Marie LESTIENNE Sébastien	LESNES-SETIAUX Monique	BLEUSE Aimé	
Masnieres	LEMPEREUR Bernard FAUQUEUX Delphine		DEVOTTE Sebastien	
Neuville Saint Rémy	LABALETTE Martine COUVENT Francine	COURBET Jean-Jacques	POTAUX Michel	
Neuvilly	GLACET Marlene MONIEZ Corine LENNE Christophe	HOURIEZ Murielle LEFEVRE Hubert CANONNE Régis		
Proville	DOLLE Aymeric MANIA Mathilde BOUREL Pierre BELOT Christophe	DUREUX Claire-Marie		
Quievy	MERCIER Olivier BECAR David CARRON Henri DOMANIECKI Yann MAILLARD Aurélie HAINAUT Sylvie	FRANCOIS Sébastien CANONNE Sylvie	MEZIANI Frédéric HERBIN Patrice	
Raillencourt Sainte Oile	DESSERT Marie-Claude LEVAUX Françoise BISIAUX Michèle	BLEUX Joëlle LAMAND Jean-Philippe		
Rumilly en Cambrésis	WATELLE Laurence GOSSELET Didier SERGENT Cécilia LEPILLIEZ Vincent BONNEVILLE Fanny	LIENARD Michel BIERI Françoise	HILAIRE Christian	

		BILBAUT Mathieu		
Saint Hilaire lez Cambrai		CARREZ Danièle DOUAY Robert AUBLIN Yolande PORTIER André MINISINI Jean-Baptiste GODDYN Nicolas	QUENNESSONS Gérard SOLARZICK Christelle ETHUIN Marie REUMONT Isabelle	
Saint Python		BLAS Laurent	LEPINE Jacqueline	BILLOIR Yvette
Saint Souplet Escaufourt		HUMETChristophe WOJTEZAK Sandrine	ROGER Jacques	BLAISE Christian
Saulzoir		ROCQUET Michele XHAUFER Gilbert DETRIVIERE Marie-Noelle LAMOTTE Marie-thèrese DELOUVY Jean-Michèle		
Solesmes		CAPPELIEZ Nicolas SAGNIER Anne		
Vendegies-sur-Ecaillon		LODATO Nathalie DOMAS Jacques GALET Amélie VITRANT Mathilde LEBRIEZ Louis GALET Amélie	PRALAT Laurence PAYEN Philippe TORCHE Marie-Paul	
Viesly		NAMOR Martine BILLOIR Mélanie MARTELLE Marie-Line HEGO Simon	QUARRE Gilles QUARRE Stéphanie	
Villers en Cauchies		NIEUWAER Marc BILLOIR Richard RUELLE Nathalie	LEROY Rejane	DUQUESNOY Alain
Villers Outreaux		MONCLERCQ Gérald CAILLIEZ Etienne ROCHES Romain	CARPENTIER Daniel DUEZ Laurent	
Walincourt Selvigny		PETYT Michel	BOUTRY Roland	FORRIERE Marie-Laurence

Commune de – 1000 habitants

COMMUNES	CONSEILLER(ÈRE) MUNICIPAL(E)	DÉLÉGUÉ(E) DE L'ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉ(E) DU TGI
ABANCOURT	CHARLES-DEFRANCE Catherine GRANDJEAN Stéphane	CAPON Danièle	MARTINEZ Léone
ANNEUX	LEVEQUE Simon	PICARD Lucy	QUINTARD Micheline
AUBENCHEUL-AU-BAC	RAOUT Maryvonne	GRENNES Etienne	PRETTRE Marie-Lyne
AWOINGT	DHOUILLY Sebastien	CAMBAY Jean-Claude	DHERBECOURT Constance
BANTEUX	LECOQ Marie-Claude POUILLARD Yann	BLAVIS Gilles	VOISIN Marguerite
BANTIGNY	MERCIER Fernand	COUTEAU Marie Paule	LETERTRE Francis
BANTOUZELLE	VERIN Alain	KETTERER Christian	DUPLOY Françoise
BAZUEL	COLLERY Jean-Claude	LECOLIER André	VOLLEZ Anne Marie
BEAUMONT-EN-CIS	LANTOINE-LEFEVRE Virginie	HERBIN Daniel	BACCOUT Firmin
BEAURAIN	COELHO Philippe	LORRIAUX Marc	SEMAILLE Bernard
BERMERAIN	POTTIER Jean Pierre	BENOOT Nicole	STANIC Christian
BERTRY	CAFFIAUX Alban	GALET Christian	BOITIAUX Jean-Pierre
BETHENCOURT	GERNEZ Angélique	BINOT Michel	LEMAIRE Jocelyne
BEVILLERS	BARBET Bernard FOURDRIGNIEZ Eric	LENGRAND Marie-Thérèse	QUINVILLE Pierre
BLECOURT	ALLARD Kelly	SEGARD Marcel	FARSY Evelyne
BOURSIES	DELSART Virginie	DERCOURT Jean	HOMBERT Josette
BOUSSIERES-EN-CIS	GODET Marie	DA ROCHA MARQUES Carlos	DAVOINE Jacques
BRIASTRE	MERRHEM Aurelien BASQUIN Magalie	DUCHATEL Jackie	DELROSTE Marie-Thérèse
CAGNONCLES	MERIAUX Maxime	NECENDRE Christophe	PARMENTIER Vincent
CANTING-SUR-ESCAUT	ARNAL Annie MARGERIN Florence	ROBERT Yves	FIEVEZ Henri
CAPELLE-SUR-ECAILLON	BRUYANT Franck	GOBERT Daniel	MAROUSEZ Jean-Michel



CATILLON-SUR-SAMBRE	DIPAYEN Julien	BAUDRY Jean-Marie	LEDCU Guy
CATTENIERES	HEGO David HODIN Roseline	FUENTES Eric	PUCHEUX Geneviève
CAULLERY	BRISSEZ Renelle	LEMAIRE Geneviève	VANDORPE Bernadette
CAUROIR	MAUFROY Sylvain CHARLET Philippe	KABZA Jean-Philippe	DHORDAIN Gérard
CREVECOEUR-SUR-ESCAUT	LOSE Juliane	BETHUNE Michel	PROUVEUR Bertrand
CUVILLERS	ARFAUT Christiane ROBACHE Eric	SEGARD Pascaline	BLAS Dominique
DEHERIES	PELLETIER Stéphane	HAPPE Marie-Reine	PELLETIER Nicole
DOIGNIES	MERCIER Francis	DALOIN André	BAUDIN Claire
ELINCOURT	MEUNIER Jocelyne	LAUDE Véronique	COUPEZ Daniel
ESCARMAIN	HURSON Cécile	MICHAT Emile	PRUVOST Anne
ESNES	COQUELLE Jean-Paul	PREVOST Jacques	GOBERT Séverine
ESTOURMEL	TISON Michael	TISON Joel	CATTELIN Marie-Françoise
ESTRUN	MARSEILLE Maurice	CYKTOR Wladislaw	GROS Philippe
ESWARS	MEURIS Hélène LEFEBVRE Marie-Pierre	REGNAULT Nadine	RATTE Bernadette
FLESQUIERES	MAILLARD Arnaud RINGEVAL Jean-Edouard	CORDEY Jean Jacques PLOMB Audrey	MERLAUT Sebastien
FRESSIES	LECLERCQ Alexia	DUFOUR Corinne	DAVIGNY Dominique
GONNELIEU	DUPLOUY Grégory BOUILLE Guy	VERIN Jean-Pierre	LEYTAE Pierre
LE GROISE	LENGRAND Julien	MOULIN Jean-Marie	GODARD Eric
HAUCOURT-EN-CIS	LOCUFIER Vanessa POTTIER Emilie	BONIFACE Yves	LEULLIETTE Serge
HAYNECOURT	BEZE Jean-Marc	GUSTIN Marielle	GILLERON Didier
HEM-LENGLET	D'HALLUIN Chantal LELEU Nathalie	DE COCK Damien	VERRIER Hugues

HONNECHY	MEURANT Ludovic BLAS Jean-Philippe	VANEY Marcelle	RUIZ Marianne
HONNECOURT-SUR-ESCAUT	CHEMIN Olivier	DESOUTTER Bernard	DEFOSSER Maryvonne
INCHY-EN-CIS	LORRIAUX Martine DA SILVA Nadège	PILLARD Pascal	DELSART Michel
LESDAIN	DOGIMONT Camille	BERTON Jean Jacques	PLATEAU Jean-François
LIGNY-EN-CAMBRESIS	TAISNE Annie GUILLAUME Laurent JAUMOTTE Anthony	FOULON Pascal	RENARD Céline VERIN Jean-Michel
MALINCOURT	DUEZ Philippe HODIN Ghislaine	FORRIERE Michel	LEVEAUX Armand
MAUROIS	ROCHE Grégory LECOUVEZ Daniel	DUTILEULE Stéphanie	VITOUX David
MAZINGHIEN	OBLEZ Rémi	HECQUET Maurice	BEUSCART Marie Thérèse
MOEUVRES	MARTIN Micheline BOUFFLERS Eliane	FOULON Daniel	PLATAUX Régis
MONTAY	MICHEL Jean-Claude DELHAY Stéphane	DESSE Michele	SILVERT Henri
MONTIGNY-EN-CIS	DESHARDIN Josiane	PROYE Pierrette	MACHUT Frédéric
MONTRECOURT	DEVIGNE Albert	DUWEZ Thérèse	BRUYELLES Claude
NAVES	LEFEBVRE Coralie		CEZILLE Daniel
NIERGNIES	ANCKAER Michel	WAXIN Jean-Michel	DENIS Jeanne-Marie
NOYELLE-SUR-ESCAUT	DELEAU Christophe LEROY Christian	NIGUET Jean Robert	CAPIER Frédéric
ORS	GODON Jean Michel HUYVAERT Lucile	DUMMONT Jean-Noel	POTIER Régine
PAILLENCOURT	DEMAILLY Gilbert	STEBIG Cecile	CHANPAGNE Philippe
LE POMMEREUIL	FOUCONNIER Justine	DRUSTOWSKI Betty	PREVOST Jean-Marie

RAMILLIES	FARSY Pascal	HEGO Annie	DELSEAUX Valerie
REJET DE BEAULIEU	LABRE Jean Michel BEVIERE Josée	DEBRUE Marie-Thérèse	SERPILLON Dominique
REUMONT	FIDAIRE Pascal	VITOUX Amélie	DELOGE Michel
RIBECOURT-LA-TOUR	LOURDEL Cécile	LEFEBVRE Geneviève	FEROT Claire
RIEUX EN CIS	VERBEURGT RAMETTE Anita	BANZ Arnaud	ROGUET Yannick
ROMERIES	BAYET Valérie	LEDIEU René	BASQUIN Denise
LES RUES DES VIGNES	WATREMEZ Hubert DURIEUX Marie-Anne	MERCIER Claude	LE MOI Karine
SAILLY-LES-CAMBRAI	BRUEZ Christine CATTEAUX François	LEFRERE Jean-Pierre	LAUDE Etienne
SAINT-AUBERT	GERNEZ Claude	MAUDEGON Alain	DEUDON Bernard
SAINT-BENIN	DELROIX Dominique DOISY Jean	DERAET Daniel	BEUSCART Chantal
SAINT-MARTIN SUR ECAILLON	BACRO Jérôme POTTIEZ Henri	HENNEVIN Marie-José	LIONNE Marie-Lucie
SAINT-VAAST-EN-CIS	GOSSELET Romuald	BEZE Jacques	GLACAT Guillaume
SANCOURT	PTASZYNSKI Raymond	DHENNIN Francine	BOHASZ Michel
SERENVILLERS-FORENVILLE	DESMEE Frédéric	BANSE Jean-Marc	DOMISE Jean-Louis
SOMMAING-SUR-ECAILLON	DEHIERE Aurélie MAUZE Jean-François	STOOPS Alain	BULTEZ Arlette
THUN-LEVEQUE	HASDENTEUFEL Yves-Noel	DENIMAL Andre	LEROUGE Marcel
THUN-SAINT-MARTIN	RIBEAUCOURT Yves LEMAIRE Damien	BAYEUL José	COLPART Emile
TILLOY-LEZ-CAMBRAI	MILLIOT Patricia	GRATPANCHE Christian LEBON Pascale	DARQUENNE Fabrice RODRIGES Manuel
TROUVILLES	RICHARD Alain MAROUZE Emilie	HERMANT Jean-Pierre	CAGNON Gérard
VERTAIN	DEL COURT Luc	MARQUAILLE Philippe	DUSSART Marie-José

	BATAILLE Marie Joelle		
VILLERS-GUISLAIN	LECOQ Jean-Jacques	PREVOT Jean-Marie	BARBARE Jean
VILLERS-PLOUICH	DUCHEMIN Cédric	DUBOIS Eliane	FRERE André
WAMBAIX	LEFER Pascal MAILLY Amandine	DEMAILLY Bernard	FIEVET Jean

**Direction interrégionale  
des services pénitentiaires de Lille**

Décision du 23 février 2022

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**La directrice interrégionale  
des services pénitentiaires de Lille**

**Valérie DECROIX**

*Vu le code de procédure pénale en ses articles R57-6-24 et R57-7-5*

*Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978*

*Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005*

*Vu l'ordre de mission établi pour Didier Gilliocq, directeur des services pénitentiaires, en date du 23 février 2022, le mettant à disposition à l'EPM de Quiévreachain du 23 au 25 février 2022, en qualité de chef d'établissement adjoint par intérim.*

**Décide**

*De donner une délégation de signature et de compétence du 22 au 25 février 2022 à Didier Gilliocq, directeur des services pénitentiaires, pour toutes les décisions administratives visées dans le tableau ci-joint.*

*La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs*

Lille, 23 février 2022

**P/ La Directrice Interrégionale  
Valérie DECROIX**

*Le Directeur Interrégional Adjoint*  
**Pierre GADOIN**



**Délégation de signature et de compétence accordée à**

**Didier Gillioq, directeur des services pénitentiaires, chargé de mission one à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, lors de la mission de chef d'établissement adjoint par intérim à l'EPM de Quiévrechain, qui se déroulera du 23 au 25 février 2022 pour les décisions suivantes :**

\* Décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –

Décisions concernées	Articles	Délégation accordée
<b>Organisation de l'établissement</b>		
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	x
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	x
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	x
<b>Vie en détention</b>		
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	x
Désignation des membres de la CPU	D.90	x
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	x
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	x
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	x
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	x
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	x
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	x
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 46 RI type</b>	x
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 34 RI type</b>	x
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue ( pour raisons d'ordre, sécurité , d'hygiène)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 10 RI type</b>	x
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	x
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>		
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	x
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	x
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 5 RI type+ Art 14 RI type</b>	x
Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	Art 14 RI type	x

Contrôle et Retenue d'équipement informatique ( ancien D. 449-1)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 19 RI type</b>	x
<b>Interdiction</b> pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité ( ancien D. 459-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 20 RI type</b>	x
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	x
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	x
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 7 III RI type</b>	x
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 7 III RI type</b>	x
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D. 308	x
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24, al 3, 5°	x
<b>Discipline</b>		
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	x
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	x
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	x
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	x
Elaboration du tableau de roulement des assesses extérieurs	R. 57-7-12	x
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	x
Désignation des membres assesses de la commission de discipline	R. 57-7-8	x
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	x
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	x
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	x
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	x
<b>Isolement</b>		
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	x
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	x
Autorisation pour un détenu placé à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 7 RI type</b>	x
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	x
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	x
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64	x



	R. 57-7-70		
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70		x
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65		x
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74		x
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76		x
<b>Mineurs</b>			
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D. 514		x
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R. 57-9-12		x
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R. 57-9-17 D. 518-1		x
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus	D. 517-1		x
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle	D. 520		x
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>			
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D. 122		x
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330		x
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible( ancien D. 421)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 30 RI type</b>		x
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif ( ancien D. 395)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 14 II RI type</b>		x
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite ( ancien D. 422)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 30 RI type</b>		x
Autorisation pour une personne condamnée à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 30 RI type</b>		x
Retenu sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332		x
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire ( ancien D. 337)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 24 III RI type</b>		x
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant ( ancien D. 340)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 24 III RI type</b>		x

Achats			
Fixation des prix pratiqués en cantine ( ancien D. 344)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 25 RI type</b>	x
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine ( ancien D. 343)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 25 RI type</b>	x
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel ( ancien D. 444)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 19 IV RI type</b>	x
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique ( ancien D. 449-1)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 19 RI type</b>	x
<b>Relations avec les collaborateurs du SPP</b>			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation		D. 389	x
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé		D. 390	x
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite		D. 390-1	x
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement		D. 388	x
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus		D. 446	x
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP		R. 57-6-14	x
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément		R. 57-6-16	x
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison ( ancien D. 476)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 33 RI type</b>	x
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves		D. 473	
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>			
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux		R. 57-9-5	x
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire		R. 57-9-6	x

Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R. 57-9-7	X
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>		
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5	R. 57-6-5	X
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	X
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 28 RI type</b>	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	X
<b>Entrée et sortie d'objets</b>		
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 274	X
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet (ancien D. 430)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 32 I RI type</b>	X
Autorisation de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite.(ancien D. 431)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 32 II RI type</b>	X
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D. 443-2)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 19 III RI type</b>	X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X
<b>Activités</b>		
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (ancien D. 436-2)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- <b>Art 17 RI type+ Art 18 RI type</b>	X
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X
<b>Administratif</b>		
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D. 154	X
<b>Divers</b>		

Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir	712-8 D. 147-30	X
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47 D. 147-30-49	X
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	X

Fait à Lille, le 23 février 2022

P/La directrice interrégionale,  
Valérie DECROIX

Le Directeur Interrégional Adjoint

**Pierre GADOIN**



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord**

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord  
Service eau, nature et territoires – Unité biodiversité

**Arrêté fixant les périodes minimales de mise en œuvre  
des mesures appropriées d'effarouchement ou de prélèvement d'animaux,  
et portant autorisation de destruction d'animaux chassables  
sur l'emprise de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul**

-----  
Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu la directive du conseil des communautés européennes 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.427-5 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.226-4 ;

Vu le code des transports et notamment l'article L.6332-3 ;

Vu le code de l'aviation civile et notamment les articles D.213-1-14 à D.213-1-24 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 août 2020 portant nomination de monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 26 août 2021 portant nomination de madame Amélie PUCCINELLI, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu les arrêtés ministériels du 26 juin 1987 et du 15 février 1995 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 modifié relatif à la prévention du péril animalier sur les aéroports ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 portant règlement de police générale sur l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Baroeul ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le règlement sanitaire départemental du Nord en date du 12 avril 1979 et notamment l'article 98 ;

Vu la demande formulée le 26 août 2021 par monsieur le président du syndicat intercommunal pour la gestion de l'aérodrome de loisirs (SIGAL), syndicat en charge de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Baroeul ;

Vu l'avis favorable du 28 décembre 2021 du délégué Nord / Pas-de-Calais de la direction de la sécurité civile de l'aviation civile Nord ;

Considérant que certaines espèces d'animaux peuvent présenter un danger pour la sécurité aérienne ;

Considérant l'urgence de garantir la sécurité aérienne ;

Considérant que la destruction éventuelle d'espèces protégées dans ce cadre relève d'une dérogation spécifique ;

Considérant que la destruction des animaux constituant un péril pour l'aviation sur la seule emprise de l'aérodrome n'est pas de nature à porter une incidence significative sur l'environnement ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,

## **ARRÊTE**

Article 1 : Le président du SIGAL, exploitant d'aérodrome, est autorisé, dans le cadre de la prévention du péril animalier, à la mise en œuvre de l'effarouchement et des prélèvements, sur l'emprise de l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Baroeul, dans les limites fixées sur le plan en annexe 1 (en rouge).

Article 2 : Les mesures appropriées d'effarouchement ou de prélèvement d'animaux peuvent être mises en œuvre à partir de 30 minutes avant le lever du soleil et jusqu'à 30 minutes après le coucher du soleil, excepté pour le lapin de garenne dont le tir de nuit est autorisé.

Article 3 : L'exploitant de l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Baroeul est autorisé à procéder, sur l'emprise de l'aérodrome, à la destruction des animaux chassables mettant en cause la sécurité aérienne et notamment des espèces animales suivantes dès lors qu'elles mettent en cause la sécurité du transport aérien :

- lapin de garenne ;
- lièvre brun ;
- pigeon ramier ;
- vanneau huppé ;
- étourneau sansonnet ;
- perdrix grise ;
- grive musicienne ;
- grive mauvis ;
- grive litorne ;
- pie bavarde ;
- bécasse des bois ;
- corbeau freux ;
- faisan commun.

Article 4 : La destruction d'animaux par tir ne pourra être effectuée que par messieurs Yann Lemesre, Bernard Cocqueel et Jérémy Dhaenens exerçant la fonction d'agent chargé de la prévention du péril animalier au 27 mars 2007, date de publication du décret 2007-432.

Article 5 : L'usage de phares de véhicules automobiles, ainsi que l'utilisation de carabines de calibre 22 LR équipées de réducteur de son, sont également autorisées à tous les agents cités à l'article 4.

Article 6 : Le piégeage est autorisé par les personnes titulaires d'un agrément de piégeage et selon les techniques autorisées par la réglementation.

Article 7 : À la demande de l'exploitant, et sous réserve d'une autorisation spécifique de l'administration, des battues administratives (chevreuil ou autre) pourront être organisées sous la responsabilité du lieutenant de louveterie territorialement compétent, assisté par l'exploitant d'aérodrome, responsable du maintien des conditions de sécurité et de sûreté aérienne et en charge des coordinations avec le service de la navigation aérienne.

Article 8 : Toutes les mesures et actions faisant l'objet de cet arrêté sont impérativement menées dans le respect des conditions de sécurité et de sûreté sur la plate-forme aéroportuaire.

Article 9 : L'enfouissement des cadavres de petite taille (- de 40 kg) est autorisé sous réserve du respect des dispositions de l'article 98 du règlement sanitaire départemental du Nord. Toutefois, les animaux abattus pourront être partagés entre les participants (venaison) et ne pourront pas faire l'objet de vente.

Article 10 : La présente autorisation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 11 : L'exploitant fournit avant le 31 décembre de chaque année un compte rendu annuel détaillé des opérations menées durant la période d'autorisation et des résultats obtenus. Ce document devra être transmis à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord.

Article 12 : Chaque tireur devra bénéficier d'actions d'entretien et de perfectionnement de ses compétences au moins tous les 3 ans. L'exploitant devra mettre en place un registre mentionnant les jours et heures d'entrées et sorties de chaque arme, l'identité de l'utilisateur et le nombre de munitions tirées. Lorsqu'une arme est confiée à un armurier en vue de sa révision, ses coordonnées sont mentionnées dans le registre.

Article 13 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, sis 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application télérécourse citoyen sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 14 : Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord, le lieutenant de louveterie territorialement compétent et le président du SIGAL, exploitant de l'aérodrome Lille – Marcq-en-Baroeul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera adressé et qui sera publié au recueil des actes administratifs. Une copie du présent arrêté sera adressée au président de la fédération départementale des chasseurs du Nord, au président de l'association départementale des lieutenants de louveterie du Nord, au chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et au délégué de l'aviation civile Nord / Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 23 FEV. 2022

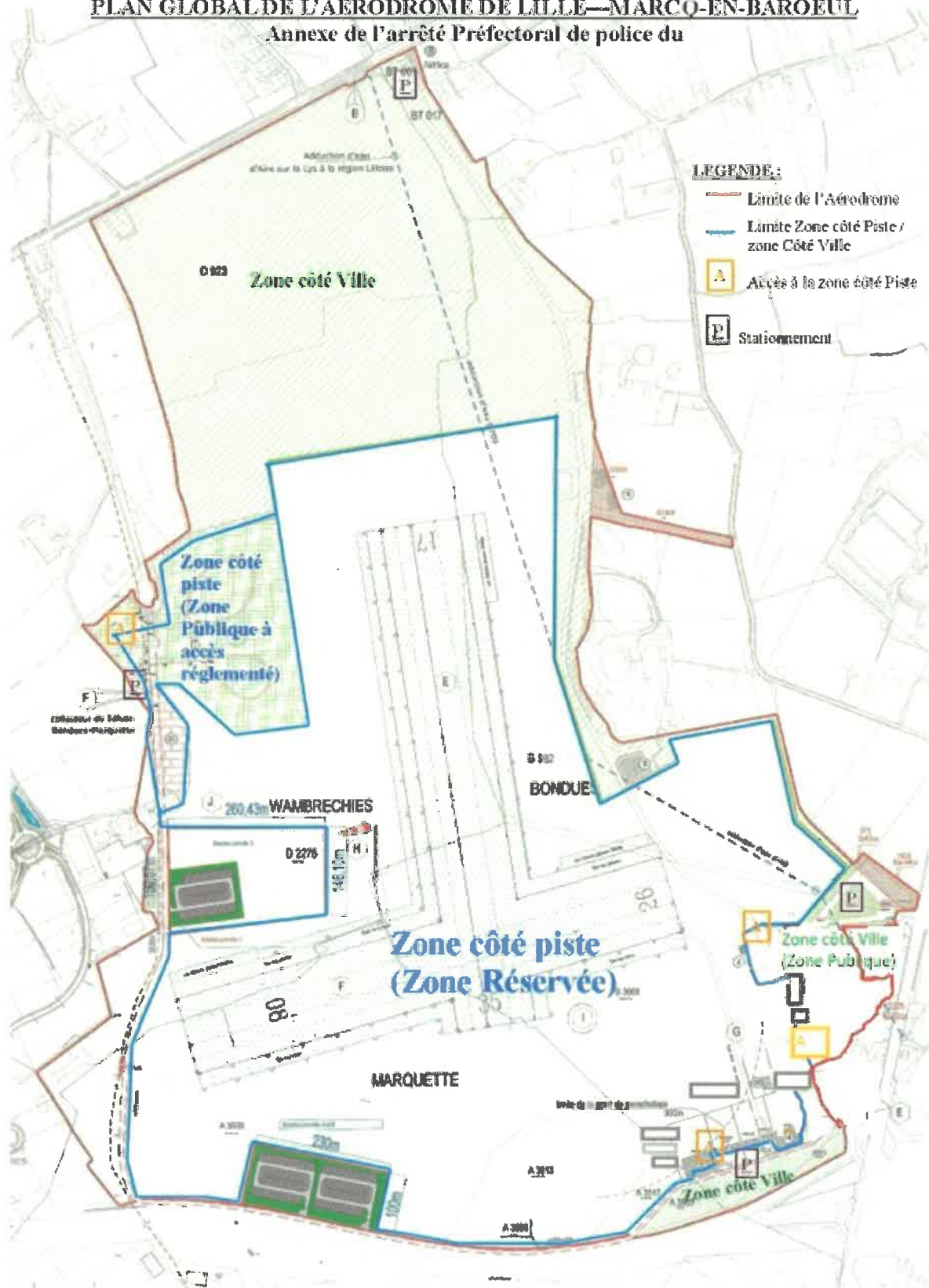
Pour le préfet du Nord et par délégation,  
la secrétaire générale de la préfecture du Nord par suppléance

  
Amélie PUCCINELLI



**ANNEXE 1:**


**PLAN GLOBAL DE L'AERODROME DE LILLE—MARCO-EN-BAROEUL**  
Annexe de l'arrêté Préfectoral de police du



- LEGENDE :**
- Limite de l'Aérodrome
  - Limite Zone côté Piste / zone Côté Ville
  - [A] Accès à la zone côté Piste
  - [P] Stationnement

VU POUR ETRE ANNEXE à mon acte  
en date du **23 FEV. 2022**

Pour le préfet et par délégation  
La Secrétaire générale par  
suppléance

  
Amélie PUCCINELLI



**Arrêté portant désignation des membres du comité technique  
de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord**

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Vu la loi n°83-34 du 13 juillet 1982 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 9 bis ;

Vu l'ensemble de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu la loi 2019-828 de transformation de la fonction publique et notamment le A du II de l'article 94 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif au comité technique dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 12/12/2018 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du département du Nord, modifié par l'arrêté en date du 15/12/2020;

**Considérant** la nomination, par arrêté du Premier ministre du 24 janvier 2022, paru au journal officiel du 26 janvier 2022, de Monsieur Antoine LEBEL, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, à compter du 15 février 2022.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont nommées représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord :

Titulaires	Suppléants
M. Antoine LEBEL, directeur départemental, président	M. Olivier NOURRAIN, directeur adjoint
Mme Aurélie DUBRAY, cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement	Mme Vanessa HERMEZ-COURCIER, adjointe à la cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement

**Article 2 :** Sont désignés représentants des personnels au comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord :

Titulaires	Suppléants
Mme Valérie MOINE, CFDT	M. Stéphane FONTAINE, CFDT
Mme Astrid DELBART, CFDT	M. Nicolas MOINE, CFDT
M. Ludovic BONNET, FO	M. Franck MAGRY, FO
M. Christophe DESBUISSONS, FO	Mme Brigitte ORINS, FO
M. Joël CANGE, FO	M. Thierry LENGAGNE, FO
M. Jean Paul LALISSE, UNSA	Mme Anne-Lyse BAILLEUL, UNSA
Mme Aurélie CAILLON, UNSA	M. Romain SORIAUX, UNSA
M. Nicolas BOULET, UNSA	M. Pascal THIEFFIN, UNSA

**Article 3 :** L'arrêté du 29 novembre 2021 est abrogé.

Fait à Lille, le 15 février 2022

Pour le préfet et par délégation  
Le directeur départemental des territoires  
et de la mer



Antoine LEBEL

**Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord**

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 8 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 16 ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 12/12/2018 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires et de la mer du département du Nord, modifié par l'arrêté en date du 09/02/2021;

**Considérant** la nomination, par arrêté du Premier ministre du 24 janvier 2022, paru au journal officiel du 26 janvier 2022, de Monsieur Antoine LEBEL, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, à compter du 15 février 2022.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires et de la mer du département du Nord :

Titulaires	Suppléants
M. Antoine LEBEL, directeur départemental, président	M. Olivier NOURRAIN, directeur adjoint
Mme Aurélie DUBRAY, cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement	Mme Vanessa HERMEZ-COURCIER, adjointe de la cheffe de mission qualité pilotage

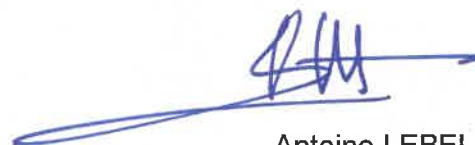
**Article 2 :** Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires et de la mer du département du Nord :

<b>En qualité de membres titulaires</b>	<b>En qualité de membres suppléants</b>
Mme Valérie MOINE (CFDT)	Mme Astrid DELBART (CFDT)
Mme Véronique WYPYCH (CFDT)	M. Guillaume ROUSSEL (CFDT)
M. Joël CANGE (FO)	M. Arnaud GUIDEZ (FO)
M. Christophe DESBUISSONS (FO)	Mme Dorothée LETOMBE (FO)
M. Franck MAGRY (FO)	Mme Catherine GAMELIN (FO)
M. Jean-Paul LALISSE (UNSA)	M. Damien DEKEISTER (UNSA)
Mme Fabienne FONTAINE (UNSA)	M. Frédéric NICOLLE (UNSA)
M. Renaud HOLT (UNSA)	M. Christophe DULION (UNSA)

**Article 3 :** L'arrêté du 29 novembre 2021 est abrogé.

Fait à Lille, le 15 février 2022

Pour le préfet et par délégation  
Le directeur départemental des territoires  
et de la mer



Antoine LEBEL